



VILLE DU BOUSCAT

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 16 Octobre 2012

DOSSIER N° 16 :

SUBVENTION ETAT /
REALISATION DE LA FUTURE
MEDIATHEQUE INTEGREE A
L'ENSEMBLE IMMOBILIER
MEDIATHEQUE/MVEA

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 16 Octobre 2012.

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 26

Absents : 3

Excusés : 6

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME CAZAURANG, M. JALABERT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. BLADOU, MME DESON, MME THIBAudeau, M. FARGEON, MME BORDES, M. Michel VINCENT, M. PRIKHODKO, MME BEGARDES, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : Mlle MACERON-CAZENAVE (à M. QUANCARD), MME SOULAT (à M. JALABERT), M. VALLEIX (à M. BLADOU), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. LAMARQUE (à MME COSSECQ), M. ASSERAY (à MME DESON)

Absents : M. BARRIER, MME DE PONCHEVILLE, M. PASCAL

Secrétaire : MME CAZAURANG

Accusé certifié exécutoire

DOSSIER 16 : SUBVENTION ETAT / REALISATION DE LA FUTURE MEDIATHEQUE INTEGREE A L'ENSEMBLE IMMOBILIER MEDIATHEQUE/MVEA

RAPPORTEUR : Gisèle MANDARD

Par délibération en date du 10 juillet dernier, le Conseil Municipal a entériné l'Avant Projet Définitif de l'ensemble immobilier Médiathèque/MVEA pour un montant total prévisionnel de 8 975 526 euros T.T.C..

Pour mémoire, la surface utile totale de l'équipement représente 2 831 m2 dont 1 989 m2 seront consacrés à la seule médiathèque (surface propre et part des espaces mutualisés).

Le Conseil Municipal autorisait par ailleurs Monsieur le Maire à solliciter diverses participations financières dont celle de l'Etat au titre de la 1ère fraction du concours particulier créée au sein de la Dotation Générale de Décentralisation pour les bibliothèques municipales et les bibliothèques départementales de prêt.

Le dossier a fait l'objet au cours de l'été d'une instruction attentive des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'une validation de principe sur les bases suivantes :

Coût total du projet	5 105 642,50 euros HT
Dépenses subventionnables (1)	4 680 041,00 euros HT
Subvention Etat	1 404 012,00 euros

(1) sont exclues les dépenses de démolition et de VRD, les frais de MO déléguée, les divers et aléas et le 1% artistique

Cette subvention sera versée selon un échéancier qui sera précisé ultérieurement.

Le plan de financement réactualisé de la médiathèque en vue de l'obtention de cette subvention de l'Etat est par conséquent le suivant :

DEPENSES	H.T. en €	T.T.C. en €	RECETTES	en €
Montant subventionnable	4 680 041	5 597 329	Subvention Conseil Régional Aquitaine	1 100 000
			Subvention DRAC	1 404 012
			F.C.T.V.A. (taux 2012 : 15,482%)	866 578
			Financement communal	2 226 739
TOTAL	4 680 041	5 597 329		5 597 329

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Accusé certifié exécutoire

VU les délibérations du conseil municipal en date des 29 mars 2011 et 10 juillet 2012,

Réception par le préfet : 22/10/2012
Publication : 22/10/2012

Considérant la demande de subvention adressée aux services de l'Etat et leur pré-instruction,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :
32 voix POUR**

- Article 1 :** Dit que le montant subventionnable au titre de l'Etat est arrêté à 4 680 041,00 euros HT, pour un coût total du projet de 5 105 642,50 euros HT,
- Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention d'Etat de 30%, pour un montant de 1 404 012,00 euros, versée sur deux exercices,
- Article 3 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout pièce utile à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré le 16 Octobre 2012

LE MAIRE,



Patrick BOBET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213300692-20121016-161012-16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/10/2012

Publication : 22/10/2012